Prise en charge des malades par des prestataires de santé à domicile : En l'absence d'une réglementation publique satisfaisante, les malades se positionnent en tant que citoyens responsables, et prennent l'initiative d'une action commune

Alors que la confusion législative règne actuellement sur le sort réservé à la réforme de notre système de santé - mise à mal par des débats houleux, des positions et des oppositions contradictoires, corporatistes, risquant davantage de desservir la cause des personnes malades que de lui profiter, ainsi que des parti-pris parfois déconcertants - un partenariat constructif, solide et concrètement utile est mis en place par des acteurs de santé soucieux d’améliorer la qualité de vie des personnes malades.
Initiée par la FFAAIR (Fédération Française des Associations et Amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires) et rejointe par l’AFD (Association Française des Diabétiques), la Charte de la personne prise en charge par un prestataire de santé à domicile représente un engagement inédit entre des entreprises de santé et des associations de malades.